



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

SESSION 2019

SG/DRHM/BRHAS/RSC/AT/2019

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

3	I – CONDITIONS D'ADMISSION	page
3	II – MODALITÉS D'INSCRIPTION	page
4	III – DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT	page
4	IV – NOTIFICATION DES RÉSULTATS	page

INSCRIPTION ET DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT

I – CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours externe sur titres d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales requises pour accéder aux emplois publics de l'État, à savoir :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques
- Se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions éventuelles portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas compatibles avec l'exercice des fonctions d'agents publics ;
- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

II – MODALITÉS D'INSCRIPTION

C – INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE

C1) Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription par voie postale doit comporter le formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé ainsi que toutes les pièces justificatives.

Le formulaire d'inscription est obtenu (au plus tard à la date limite de retrait fixée au 3 novembre 2019) :

- **par téléchargement** sur le site Internet de la Préfecture de la Région Guadeloupe « www.guadeloupe.gouv.fr » – rubrique « Publication – Recrutements, concours et examens – concours externe sur titres d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer »).

C2) Transmission du dossier d'inscription par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur dossier d'inscription **uniquement par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée au 4 novembre 2019** (*le cachet de la poste faisant foi*) à l'adresse suivante :

Préfecture de la Région Guadeloupe
DRHM - BRHAS
Palais d'Orléans
Rue Lardenoy
Cellule Concours
97100 Basse-Terre;

il ne sera pas envoyé d'accusé de réception. Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

III – DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT

Le concours sur titre d'adjoint technique principal de l'intérieur et de l'outre-mer comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury de l'ensemble des dossiers déposés dans le délai fixé.

Seuls les candidats dont les dossiers auront été retenus pourront se présenter aux épreuves d'admission.

La phase d'admission comporte une épreuve pratique immédiatement suivie d'un entretien avec le jury. Elle consiste en la vérification au moyen de l'accomplissement en situation réelle de tâches se rapportant à la spécialité ouverte au concours, de la maîtrise des techniques des instruments et méthodes que l'exercice de la spécialité implique. La mise en situation est immédiatement suivie par un entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury portant notamment sur les méthodes mises en œuvre par le candidat ainsi que sur sa capacité d'adaptation aux différentes activités relevant de la spécialité dans laquelle il concourt.

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis ou placés sur liste complémentaire.

Phase d'admissibilité	7 novembre 2019
Phase d'admission	A compter du 18 novembre 2019

Les candidats sont convoqués individuellement à l'épreuve pratique et à l'entretien. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

IV – NOTIFICATION DES RÉSULTATS

La liste des candidats admis sera communiquée :

- sur le site internet de la préfecture de la région Guadeloupe : « www.guadeloupe.gouv.fr » – rubrique « Publication – Recrutements, concours et examens – concours externe sur titres d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer »).
- Par voie d'affichage à la préfecture de la région Guadeloupe